

Pacte d'actionnaire : organiser la répartition des pouvoirs entre actionnaires dirigeants et investisseurs

Programme de formation

Objectifs pédagogiques

- Organiser la répartition des pouvoirs entre les actionnaires
- Gérer l'implication des actionnaires dirigeants
- Organiser contractuellement la gestion des difficultés ou inexécutions

Description / Contenu

METTRE EN PLACE UNE GESTION ENCADRÉE

- Le rôle des investisseurs dans la désignation des dirigeants
- La structuration d'un organe de contrôle de la gestion
- La participation, le rôle et la responsabilité des investisseurs dans la gestion
- L'insertion d'un droit d'information renforcé et d'un droit d'audit

CONTRACTUALISER L'IMPLICATION OPÉRATIONNELLE ET CAPITALISTIQUE DES ACTIONNAIRES DIRIGEANTS

- Les clauses d'exclusivité et de non-concurrence
- Les clauses relatives à la propriété intellectuelle
- Les clauses d'inaliénabilité
- Les clauses de sortie conjointe proportionnelle

ORGANISER LES SOLUTIONS EN CAS DE DIFFICULTÉS OU D'INEXÉCUTION

- La gestion d'une mésentente entre actionnaires dirigeants et investisseurs
- Le retrait de l'investisseur : sortie conjointe totale et promesse unilatérale de vente
- La liquidité anticipée en cas de difficultés (décès, procédure collective...)
- La sanction de l'actionnaire dirigeant : clauses de *bad* et *medium leaver*

Cas pratique : rédiger une clause d'un *term sheet* de pacte d'actionnaires relative à la gouvernance de la cible.

.....

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- Un questionnaire d'évaluation des acquis mesurant l'atteinte des objectifs pédagogiques est proposé en fin de formation.
- Un questionnaire "à chaud" évaluant la satisfaction globale est envoyé une heure après la formation.

- Un questionnaire "à froid" portant sur la mise en œuvre des acquis est envoyé 2 mois après la formation.

ACCESSIBILITÉ DE NOS FORMATIONS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'équipe de l'Académie France Invest est formée à l'accueil d'un public en situation de handicap et est en lien avec les différents réseaux partenaires ([AGEFIPH](#), [CAP EMPLOI](#) et [MDPH](#)).

Pour permettre aux personnes en situation de handicap de suivre nos formations dans les meilleures conditions, l'équipe de l'Académie France Invest se tient à leur disposition pour trouver la solution adaptée à chaque situation et anticiper les aménagements nécessaires.

Public visé

- Chargés d'affaires, analystes financiers, directeurs d'investissements, avocats, juristes, conseils en opérations de haut de bilan...

Prérequis

- Avoir une connaissance de base du pacte d'actionnaires ou avoir suivi la formation « [Pacte d'actionnaires](#) ».

+ pédagogiques

- L'exposé de l'intervenante sera complété par un cas pratique et l'analyse de clauses de sortie du pacte d'actionnaires.
- Un support pédagogique sera mis à disposition des participants.

Intervenante

- Laura Malach, Avocate au Barreau de Paris, UGGC Avocats

Nos formateurs sont recrutés conformément aux spécifications mentionnées pour chaque formation. Ce sont des professionnels en activité et/ou des experts dans leur domaine. Ils utilisent des méthodes et outils appropriés aux formations qu'ils dispensent et adaptent leur pédagogie au public accueilli.

Informations pratiques

- Participants : 16 maximum
- Durée : 1/2 jour (3,5 heures)
- Horaires : 14 h / 17 h 30
- Lieu : Paris



Tarifs

- 769,00 €HT* / 659,00 €HT**
- (*) Tarif pour les non membres France Invest
(**) Tarif pour les membres France Invest

Renseignements

- Tél. : 01 47 20 62 67
- Mail : formation@franceinvest.eu

Dernière mise à jour du programme : 17/01/2025